



Vu les motifs exposés dans la délibération du Collège d'autorisation et de contrôle du 11 juillet 2019 ;

Le Collège décide d'autoriser Association pour la Diversité Culturelle en Belgique ASBL (inscrite au registre des personnes morales sous le numéro BE0722.600.114 ), dont le siège social est établi Rue Joseph Coosemans 85 à 1030 Schaerbeek, à éditer le service de radiodiffusion sonore Belgahay Radio par voie hertzienne numérique et, à cette fin, de lui délivrer le droit d'usage d'une radiofréquence numérique sur le multiplex BRUXELLES 12B, à compter du 11 juillet 2019 pour une durée de neuf ans.

Conformément à l'article 136 § 5 du décret précité, la présente autorisation est publiée au Moniteur belge.

Fait à Bruxelles, le 11 juillet 2019.

